

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Communauté de Communes du Sud Marnais

#### SEANCE DU 9 MAI 2022

Date de la convocation : 3 Mai 2022

Date d'affichage : 13 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf Mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard POIREL, président.

**Présents** : SEGUINIOL Alexandre, GUYARD Bernard, POIREL Bernard, CAIN Jean-Pierre, MATHELLIE Thierry, JACOB Michel, MUSSET Odile, RONDEAU Pascal, DELAITRE Danielle, BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime, EGOT Bernadette, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, LEPAGE Rémy, LE LOROUX Francis, BOGUET Daniel, DOC Denis, SIMONNET Janick, BARBIER Patrice

**Représentés** : RADET Chantal par MUSSET Odile, ROUSSELLE Alain par JACOB Michel, CAIN Patrick par EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert par BOUCHER Delphine, GERGOINE Didier par LEPAGE Rémy

**Absents** : GONCALVES Alain, SMEETS Jean-Christophe, MORVAL Brigitte, BOULARD Roland, JACQUET Patrice, MANGEARD Patrice, COLAS Sarah, POUCINEAU Sabine, BIJOT Brice, BROCCQ Daniel, DEBAIRE Annie

**Secrétaire** : Monsieur GORISSE Gérard

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

202205 42 - Autorisation de signature de la convention "Contrat Territorial Global de services aux familles" avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	26	26	0	0	0

La Convention Territoriale Globale est une convention partenariale qui vise à élaborer un projet de territoire cohérent et coordonné. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes

La Convention Territoriale Globale (CTG), vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, à disposition du territoire pour proposer aux familles une offre de services complète et de qualité.

La CTG peut mobiliser tout ou partie des champs d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et cadre de vie, accès aux droits, handicap, inclusion numérique.

Il est également à souligner qu'avec la signature de la CTG, la Caf s'engage à accompagner financièrement les structures existantes, sous la forme d'un « bonus territoire CTG » ainsi que le développement de nouvelles actions pour autant que la collectivité signataire poursuive son soutien financier aux équipements et services concernés.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 2 mai 2022,

Après en avoir délibéré, avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil communautaire

1/ Autorise M. le Président à signer avec la Caf de la Marne, la CTG de services aux familles ci-annexée,

2/ Autorise M. le Président ou son représentant à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers, et plus généralement tous les documents qui se rapporteront à la mise en œuvre de la CTG 2022-2025, liant la Caf de la Marne à l'EPCI de la CCSM.

202205 43 - Subvention à Marne Développement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	26	26	0	0	0

Considérant que le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Région est désignée chef de file de la stratégie économique et de l'innovation. Elle assume ce rôle en liens étroits avec les intercommunalités.

La Région Grand Est a décliné sa stratégie en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs économiques dans son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) voté en séance plénière le 28 avril 2017, dont l'agence de développement économique est un des outils d'accompagnement.

L'action de l'agence de développement économique doit s'inscrire dans l'écosystème local et intégrer la recherche des synergies et de coopérations avec d'autres dynamiques et outils de développement existant sur le territoire ou voisins. De ce point de vue, les EPCI du territoire sont, avec la Région, les interlocuteurs immédiats et incontournables de l'action de l'agence.

Vu les statuts de l'agence de développement économique de la Marne

Vu la délibération n°201910 69 du 14 octobre 2019,

Considérant la compétence développement économique de la communauté de commune,

Considérant l'appel à subvention 2022,

Après en avoir délibéré, avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil communautaire DECIDE

- De verser une subvention de 3 673,60 € à MARNE DEVELOPPEMENT, agence de développement économique au titre de l'exercice 2022.

#### Rapports de commissions

#### Informations et questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Fait à Fère-Champenoise, les jours, mois et an susdits



Le président,